


liberté

Comprendre une valeur fondamentale de la démocratie

 30 min

 fiche élève

Prénom :

Page source :

L'essentiel du cours

- La liberté est un droit fondamental garanti par des textes juridiques et protégé dans un État de droit.
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est un repère majeur en France.
- La liberté d'expression est protégée notamment par la loi du 29 juillet 1881, mais elle connaît des limites légales.
- La liberté de conscience est garantie en France ; la loi du 9 décembre 1905 pose le cadre de la laïcité.
- Les libertés doivent être conciliées avec l'ordre public, les droits d'autrui et les enjeux du numérique.

Mes exercices

Exercice 1 — Repères chronologiques

Associe chaque date à l'événement correspondant.

1789
1881
1905
1948

Exercice 2 — Définir la notion

Rédige une définition courte de la liberté en EMC et distingue-la de la licence.

Liberté
Licence

Exercice 3 — Liberté d'expression

Cite deux limites légales à la liberté d'expression en France.

Limite 1
Limite 2

Exercice 4 – Laïcité et liberté de conscience

Explique en 3 ou 4 lignes le lien entre laïcité et liberté de conscience.

Rôle de l'État

Droits des individus

✓ Corrigés

Exercice 1 — Repères chronologiques

- 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 1881 : loi sur la liberté de la presse
- 1905 : loi de séparation des Églises et de l'État
- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme

Exercice 2 — Définir la notion

- Liberté : droit reconnu à une personne d'agir, de penser et de s'exprimer dans le cadre fixé par la loi.
- Licence : fait de se croire autorisé à tout faire sans respecter les règles ni les droits d'autrui.

Exercice 3 — Liberté d'expression

- Exemple de limite légale : la diffamation
- Exemple de limite légale : la provocation à la haine ou à la violence

Exercice 4 — Laïcité et liberté de conscience

- La laïcité impose la neutralité de l'État à l'égard des religions.
- Elle garantit à chacun la liberté de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction.